

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Convocation du 7 Avril 2023.

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle Communale sous la Présidence de Monsieur E BIAT, Maire.

Présents : tous à l'exception de Mme Courbot Erckelboudt.C donnant pouvoir à Mme Bécour Reynot.J. - M Erckelboudt.G donnant pouvoir à M Landron.R. - Mme Guilbert Denis.S. donnant pouvoir à Mme Hollant Cadet.E- M Caffray.L

Ordre du jour de la réunion : - Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal - Vote des taux de contributions 2023 - Vote des Subventions aux associations - Délibération Indemnités de gardiennage de l'église - Vote du Budget Primitif 2023 - Délibération relative au Centre de Loisirs sans Hébergement (Période - Tarif - Fonctionnement - Convention) -Tableau des effectifs - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire pris au sein du Conseil **Madame Bécour Reynot Jocelyne** se porte volontaire pour être secrétaire de séance ce jour, pas d'objection de la part du conseil.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal

Vote du Compte administratif ; le Compte Administratif 2022 est présenté comme suit : Dépenses de fonctionnement : **480 353.16 €** - Recettes de fonctionnement : **497 203.28 €** - Résultat reporté N-1 : **373 544.16 €** - Dépenses d'investissement : **208 646.48 €** et Recettes : **236 094.40 €** - Excédent d'investissement N-1 : - **95 787.95 €** - Excédent global : **322 054.25 €**

Les résultats du Compte administratif 2022 du budget de la Commune font apparaître un résultat négatif, en investissement pour un montant de **-68 340.03€** et un résultat positif en fonctionnement pour un montant de **390 394.28 €**. Ces montants seront affectés au budget 2023

Approbation du Conseil Municipal

Vote du Compte de Gestion

A l'unanimité, les élus ont approuvé le compte de gestion du receveur Municipal correspondant en tous points aux résultats du Compte administratif de la Commune.

Vote des taux de contributions 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir pour 2023 les taux des taxes locales votés en 2022, à savoir 35.31 % taxe sur le foncier bâti et 32.78 % taxe sur le foncier non bâti.

Vote des Subventions aux associations

L'assemblée délibérante inscrit au BP 2023 les subventions suivantes : « Muncq-Nieurlet Sports Détente » : **500.00 €** - « Loisirs Malins » : **550.00 €** - Tennis de table : **800.00 €** - Coopérative scolaire : **800.00 €** - APE « Les P'tites Canailles » : **250.00 €** - Les Randonneurs de Muncq-Nieurlet : **350.00 €** - « Au fil des Liens » : **250.00 €** - Association des Anciens Combattants : **200.00 €** et CCAS : **7 500.00 €** - Muncq-Nieurlet en Fête : pas de demande.

Vote du Budget Primitif 2023

Le Budget primitif 2023 présenté aux élus s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **733 858.60 €** en fonctionnement et à **131 340.03 €** en investissement. Adopté à la majorité.

Délibération relative aux Centre de Loisirs sans hébergement (Période - tarif – fonctionnement - convention)

Monsieur le Maire indique que « Les Francas », organisme qui gère notre Centre de Loisirs d'été depuis plusieurs années a envoyé un projet de convention et son budget d'organisation pour l'été 2023 ; le coût prévisionnel pour la Commune est de 8 317.87 € déduction faite de la participation des familles et de la CAF.

Le Centre peut se dérouler comme l'année dernière en journée complète avec repas sur place le midi du Lundi 10 Juillet au Vendredi 28 Juillet 2023 pour les enfants de 5 à 14 ans de 9 h 00 à 17 h 00 (hors temps de garderie).

Les tarifs par semaine et par enfant pourraient être les suivants :

Coefficient Caf	Monchiniverlais	Extérieurs
0 à 617	50 €	85 €
+ de 617	55 €	90 €

Réduction de 5 € par semaine pour le 2^{ème} enfant.

Le Conseil, souhaitant garder un Centre de Loisirs dans la Commune, accepte de renouveler son partenariat avec « Les Francas » pour 2023 avec la même formule et permet à Monsieur le Maire de signer la convention partenariale de gestion d'accueils de loisirs 2023.

Tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée : Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires - Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le Maire propose à l'assemblée le tableau des effectifs ci-après :

Cadre d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Observations	Pourvus
Filière Administrative (2)				
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	1 temps complet	1
Filière Technique (3)				
Adjoint des Services Techniques	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	1 temps complet	1
Adjoint des Services Techniques	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	1 temps complet	1
Adjoint des Services Techniques (Ecole)	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	1	1 temps non complet (25 heures)	1
Adjoint des Services Techniques (Garderie + Cantine + CLSH)	Adjoint Technique Stagiaire	1	1 temps non complet (25 heures)	1
Adjoint des Services Techniques (Garderie + Cantine + CLSH)	Adjoint Technique Contractuel	1	1 temps non complet (20 heures)	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

- . autorisent Monsieur le Maire à mettre en place cette nouvelle procédure, à signer toutes les pièces pour l'obtention du certificat de signature ainsi que la convention avec la Préfecture.

Questions diverses

- ⇒ Ouverture d'une micro crèche prochainement dans la Commune.
- ⇒ Validation du tracé du vélo-route.
- ⇒ Problème d'indication GPS pour la Rue du Mont Gibet (Impasse) : voir auprès des organismes concernés.

- ⇒ En prévision : achat d'une nouvelle tondeuse, demande de devis en cours.
- ⇒ Un passage de la commission route est prévu au sortir de l'hiver.
- ⇒ Voir pour soit achat d'un nouveau tracteur plus performant ou l'externalisation des travaux.
- ⇒ Recherche de sportifs par le village de Polincove concernant l'intervillages prévu le 3 Juin 2023.
- ⇒ Sortie à l'Assemblée Nationale : invitation de la députée le 06/09/2023 en bus
- ⇒ Vente de grilles par le Conseil Jeunes pour financer l'organisation de la soirée dansante en Septembre 2023.

Il est 21 h 45, Monsieur le Maire lève à séance.

Le Maire,

Eric BIAT.

La Secrétaire de séance,

Jocelyne BECOUR REYNOT.